

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 26 (1968)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pratiquement, l'adoption de ces deux moyens d'action ne renforcera pas les compétences de la Banque nationale, mais elle déplacera simplement l'incidence de sa politique monétaire. Faute de pouvoir agir sur la création monétaire elle-même, la Banque nationale pourra restreindre dans certaines circonstances l'utilisation par les banques de l'argent qu'elle a créé. Comme ses deux nouveaux moyens d'action agiront de façon globale, ils n'auront pas un caractère plus dirigiste que la politique d'escompte.

Le projet de revision de la loi sur la Banque nationale — qui a demandé des années d'étude et de négociations — est assez bien équilibré. Il est adapté à la structure particulière de notre système bancaire et il laisse une place appréciable à la collaboration entre les banques et la banque d'émission. Les propositions que ce projet contient ont pour seul but de permettre à la Banque nationale de mieux remplir les tâches bien délimitées qui lui ont été confiées par la Constitution lors de sa fondation et ces propositions c'est certain, vont plutôt en deçà qu'au-delà de ce qui est nécessaire.

Une bonne politique monétaire n'est pas une panacée. Condition nécessaire mais non suffisante d'une croissance économique équilibrée, elle doit être soutenue, surtout en période de plein emploi, par une saine politique financière des pouvoirs publics et par une entente des partenaires sociaux visant à maintenir la hausse des salaires dans les limites de l'accroissement de la productivité.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Lausanne et ses agences

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse

